

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Marc OXIBAR,

Date de convocation : vendredi 17 mai 2026,
Secrétaire de séance : Etienne SERNA

Etaients présents 57 titulaires, 3 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Patrick LENDRES, Béatrice ZAGO, Vincent CAUBET, Etienne SERNA, Michel LARQUIER, Pierre CASABONNE, Ingrid DIDIER, Julien BUREL, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Françoise ASSAD, Philippe BORDENAVE, Yann CAMOU JUNCAS, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Thomas LAFFORE, Guillaume POSE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Frédéric PAULY, Cathy GARCÈS, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Lysiane PALACIN, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES, Christine CABON, Bernard AURISSET, Nicole MOLUS, Christian ZAMUNER, Jean-Marie PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Jean-Philippe GRUEL, Corinne LAGRAVE, Marc OXIBAR, Michel ADAM, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Sonia CAMPAGNE, Geneviève CIMORRA, Sébastien DE TRUCHIS, Alfredo DOS SANTOS, Philippe GARROTÉ, Elodie JIMENEZ, Carole LADEUIX, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Anne SAOUTER, Clément SERVAT, Raymond VILLALBA, Florian MIROU, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT GRACIA, Martine MIRANDE,

Suppléants : Catherine SARGENTI suppléante d'Ophélie ESCOT, Danielle KRIZ suppléante de Philippe PECAUT, Bernard SAUT suppléant de Bruno GUITTON,

Pouvoirs : Sébastien SARASA à Françoise ASSAD, Michel HIDALGO à Cathy GARCÈS, Stéphanie CAZABONNE à Julien BUREL, Jean CONTOU-CARRERE à Philippe GARROTE, Nadia DUPEROUSSE à Clément SERVAT, Iñaki ECHANIZ à Marie-Lyse BISTUE, Nicolas MALEIG à Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE à Flora LAPERNE,

Absents : Philippe VIGNEAU, Philippe SANSAMAT, Didier LOUSTAU, Alain QUINTANA, Loïc LUNION, Frédéric BARATS, Christophe GUÉRY

RAPPORT N° 260609-10-ADM-

**CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

S. LARTIGUE expose :

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant qu'elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Au regard des règles souples participant à l'organisation de ladite instance, il est proposé que cette Commission soit composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune : ces derniers devant être impérativement des Conseillers municipaux, soit désignés par le Maire, soit par le Conseil municipal.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- **APPROUVE** la représentation des communes membres au sein de cette Commission comme suit :
 - o un titulaire et un suppléant par commune membre,
 - o désignés par le Maire ou par le Conseil municipal,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 9 juin 2026

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé ES

Signé MO

Etienne SERNA

Marc OXIBAR